

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 nu- méros de la semaine)	12.—	6.50	4.—
Envoi par numéro	15.	7.80	4.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance. sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la SUISSE et 2.40 par an pour l'ETRANGER.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée.

Administration & Expédition:

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Compte de chèques Nr. II. 584

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20	0.30
Réclames	0.40		

Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ à Sion

POISSONS DE MER FRAIS

Arrivages: chaque semaine

Gabillauds, Merlands, Aigrefins



Consommation, Sion

Expédition par Poste sur commande

LA BOUCHERIE

Louis MOREL à Genève

Place du Bourg-de-four 17

expédie du BŒUF première qualité par colis postaux d'au moins 5 kilos, soit:

Bœuf à bouillir	depuis	frs. 1.40	le kilo
Bœuf à rôtir	„	„ 1.60	„
Poitrine de mouton	„	„ 1.40	„
Graisse de bœuf	„	„ 1.40	„

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre remboursement.

Avis aux Agriculteurs

Avez-vous de la guigne avec votre bétail? Vos vaches ne veulent-elles pas porter, ont-elles des pertes blanches, sont-elles sujettes à l'avortement lorsqu'elles sont affectées de surcharge alimentaire (indigestion), ou lorsqu'elles sont atteintes de vaginite granuleuse? Dans tous ces cas il est tout à fait inutile de vous faire du mauvais sang, car je puis vous venir en aide, même si vous avez employé beaucoup d'autres remèdes inutilement.

Adressez-vous aux agriculteurs dont les noms suivent et qui vous confirmeront l'efficacité de mes remèdes, ceux qu'ils avaient employés précédemment n'ayant pas donné de résultat:

M. Hans Eggmann, agriculteur, Gruben, Wasen dans l'Emmenthal, guéri 8 vaches. M. J. Jordi, agriculteur et ancien syndic, Gondiswil, Bas-Emmenthal, guéri 3 vaches. M. G. Habegger, agricul teur et syndic, Scheuren, près Biemme, guéri 3 vaches. M. Rigolet, agriculteur Belfaux (Ct. de Fribourg) guéri 2 vaches. M. August Augsburgur; agriculteur Hauts Geneveys (Ct. de Neuchâtel), guéri une tête de bétail.

Ecrivez-moi et vous pourrez faire l'expérience ce que mon remède est bon. Mes remèdes ont été analysés officiellement et sont absolument inoffensifs. Seuls véritables chez

J. BIENZ-SCHNYDER, LUCERNE

Cette adresse suffit.

Attestations. L'expédition du journal a pris connaissance des nombreuses attestations de l'efficacité des produits de M. J. Bienz-Schnyder.

HOMOPHONE

machine parlante idéale, élégante boîte noyer de 36 cm. sur 36 cm., pavillon fleur de 50 cm. 10.000 productions enregistrées par les meilleurs artistes du monde.

Livrée avec 50 morceaux au choix du client.

Payable

6 fr. par mois

20 Centimes par jour

30 MOIS DE CREDIT

UNION ARTISTIQUE

25 RUE GENERAL DUFOUR 25 GENEVE

Maison livrant tous les instruments en cuivre, à cordes, en bois, payable par mensualité, depuis

Fr. 5 par mois

Demandez

CATALOGUE & CONDITIONS

La vraie réponse

au problème posé par la hausse désordonnée que subit le café colonial est: Bavez « Sanin » café aux céréales, il est 50 % moins cher, plus sain et imite le café colonial en goût et en arôme comme pas un produit similaire.

Il a obtenu à Paris et à Londres les plus hautes distinctions: Grands prix et médailles d'or. Se vend en paquets de 75 et de 50 cts, ce dernier avec arôme spécial du mocca. Ne pas confondre avec le café de Malt etc.

Demandez à la Pharmacie Burnand.



Lausanne et dans toutes pharmacies contre TOUX, ROUGEOLE, COQUELUCHE etc. le

SIROP BURNAND

Comme

Dépuratif

Exigez la Véritable

Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaissement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatisme, Maux d'estomac, Hémorroïdes, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations. Agréable à prendre. — 1 flacon fr. 3.50, 1/2 bout. fr. 5. — (1 bout. une cure complète) 8 fr.

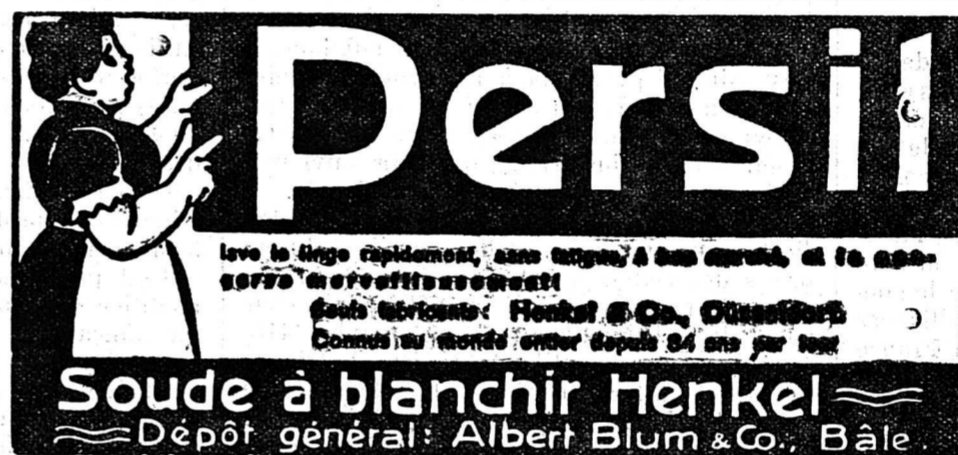
Dépôt général et d'expédition: PHARMACIE CENTRALE, rue du Mont-Blanc 9, GENEVE.

Se trouve dans toutes les pharmacies.



Excellent résultats. Je puis vous dire que j'emploie constamment, pour moi et ma famille, les Pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or, à Bâle, dites **Pastilles Gaba**, et qu'elles nous donnent d'excellent résultats. Parmi tous les remèdes qu'on préconise, ce sont elles qui nous ont rendu les meilleurs services.

Jean F., négociant à Dürrenroth. 1^{re} fr. la boîte, dans les pharmacies.



Sode à blanchir Henkel

Dépôt général: Albert Blum & Co., Bâle

ŒUFS A COUVER

Etablissement d'aviculture des Pâquerettes Mme H. Haenni, Sion:

Wyandottes blancs et dorés. Canards Ayresbury, fr. 4 la douzaine. Orpington fauves et blancs; Coucou de Maline; Faverolles fr. 3.50 la douzaine. Toutes pondueuses 1^{er} choix (triage Aubry). Les coqs primés ou issus de primés. Fécondation obtenue en Janvier 1911 83 %. Durant toute la saison poussins à 1 fr. et 0.90 cts pièce

Téléphone

La santé pour tous

Bagues Electro-Médicales Eureka

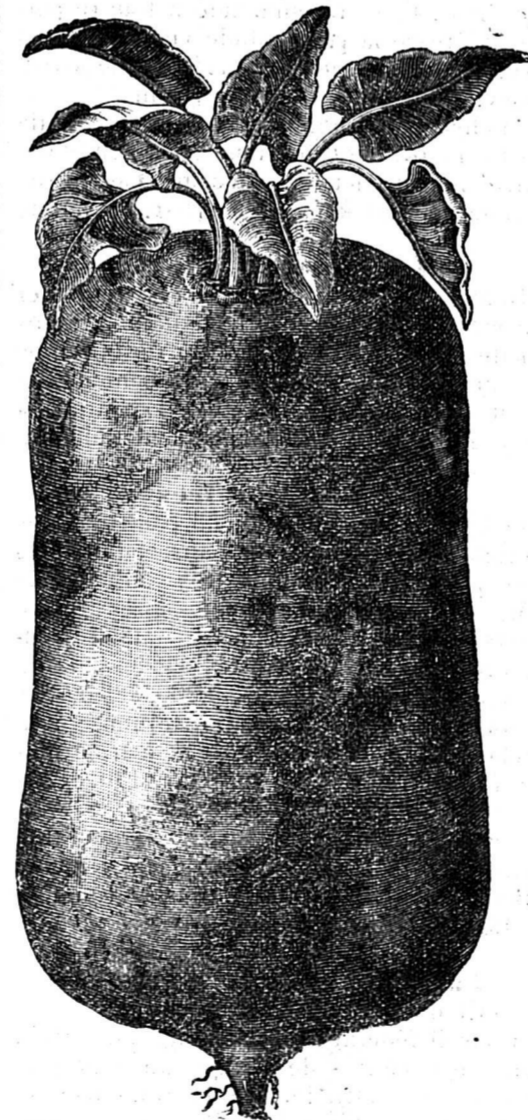
Sont les seules reconnues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraines, goutte, névralgies lumbago, sciatique, douleurs, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie, surdité, choléra, hémorroïdes, hystéris-ties, douloureux, paralysie, anesthésie etc.

PRIX: nickelée fr. 2.50, argentée fr. 5, doublée or supérieur fr. 8. Envoi contre rembours. Prospectus gratuits et franco

Seul dépôt:

Ls. ISCHI, fab, Payerne

NOUVELLES SEMENCES POUR L'AGRICULTURE



Pour l'agriculture, le changement de semence est d'une importance capitale. Car au cune espèce de plantes ne dégénère aussi rapidement que les céréales et c'est pour cela que le cultivateur devrait changer la semence au moins tous les 3 ans. Les semences que nous vendons sont cultivées sur des champs écartés les uns des autres, pour qu'aucune espèce ne soit exposée à être mélangée à une autre.

Par conséquent, nous pouvons livrer à notre honorable clientèle, une semence de race absolument pure et d'une culture très soignée ce qui assure les meilleurs résultats et les plus gros rapports.

NOUVEAU AVOINE SVALÖFS HVILTING NOUVEAU

Une culture de Svalöfs très remarquable et très appréciée par tous les propriétaires, recommandée par les stations d'essai, est l'avoine « Hviltling Svalöf »; ce fait est confirmé par l'Institut suédois pour l'élevage et l'essai de semence des grains, qui compte parmi ses meilleurs produits l'avoine Hviltling Svalöf. Cette avoine, originaire du Canada est pourvue de grains tout blancs, qui sont généralement au nombre de 3 dans la coque. Les grains sont pleins et ne se détachent pas facilement, même au moment de leur plus grande maturité. La résistance de cette avoine à toutes les températures, ainsi que la faculté qu'elle a de s'adapter à tous les terrains la rendent particulièrement précieuse.

Comme on nous le signale de plusieurs côtés, le rendement soit en grains, soit en paille dépasse de beaucoup celui des autres variétés; la récolte peut aller jusqu'à 22 quintaux pour un quart d'hectare. On nous informe qu'en 1904 année de sécheresse, le rendement en grains était de 20 quintaux, et la paille ayant conservé son brillant jusqu'à la fin, ressemblant à de magnifiques roseaux, atteignait une longueur de 180 cm. D'autres variétés sur le même domaine, ne rapportaient que 8 quintaux de grains et la paille n'atteignait que 75 cm. Cette indication seule affirme la grande valeur de cette nouvelle espèce d'avoine.

M. J. propriétaire à Grosswarden, affirme aussi qu'il a récolté 24 quintaux par quart d'hectare; toutefois, il indique que c'est un terrain de toute première qualité. Ce fait a causé un étonnement général chez tous ceux qui l'ont vu de leurs propres yeux.

Le manque de place nous empêche de citer d'autres attestations, mais nous sommes convaincus que cette nouvelle avoine ne tardera pas à se répandre partout. Nous en donnerons autant que notre provision suffit:

50 kilos . . . Fr. 25. — 20 kilos . . . Fr. 12. — 10 kilos . . . Fr. 6,50

Betterave jaune géante „TRIOMPHE DE VATTER“
POUR BÉTAIL — Semence d'origine — C'est la plus productive du monde

Dans les essais de culture comparative avec d'autres sortes telles que les « Eckendorfer de Bories », les « Tannenkrüger de Cronmeyer », les « Oberdorfer », « Askania », etc, qui ont leur renommée, la betterave „Triomphe de Vatter“ s'est trouvée être la plus lucrative, d'un rendement bien plus élevé que les autres, donc la plus productive du monde. Elle est d'une forme irréprochable, très résistante à la température et sans égale pour la conservation. Elle pousse continuellement jusqu'à la récolte et se conserve si bien que même au mois de mai, elle est encore bonne pour le bétail.

Betterave géante jaune „Triomphe de Vatter“

Par de longues années d'essai et d'étude sur les betteraves, on est parvenu à augmenter le sucre et la substance sèche, de telle sorte que cette espèce est devenue l'idéal au point de vue de la qualité et la valeur nutritive pour le bétail.

Je recommande donc à tous les cultivateurs la culture de la betterave « Triomphe de Vatter » car la petite dépense occasionnée par la semence ne compte pas en regard du rapport énorme par hectare 50 kilos fr. 95, 5 kilos fr. 12,50 demi-kilo fr. 1,50.

ATTESTATION; M. G. Dolder, au Château de Collex-Bossy, nous écrit:

« Le rendement de vos betteraves « Triomphe de Vatter » a été énorme dans les deux années et nous avons eu la preuve de leur résistance, car jamais les feuilles n'ont été sèches. Je déclare franchement que dans des conditions semblables de terrains, je n'ai jamais été de pareils résultats. Bien des personnes m'ont prié de faire connaître la maison qui m'a livrées semences et je ne puis que sincèrement leur recommander la vôtre.

J'ai eu cette année des betteraves de 16, même 17 kilos. Les plus grosses et les plus belles de la contrée. La vue de mon champ de betteraves, mesurant 250 ares, était grandiose. Tout le monde s'en étonna.

J'ai été également très content de vos cranes potagères tout a très bien réussi.

Veillez m'adresser la même commande que l'année dernière ».

GUSTAVE VATTER Fils, Graines sélectionnées Case Rhône Genève

Fournisseur de l'Etat des Républiques et Cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg
Nous adressons franco et gratis, sur demande, le plus beau catalogue illustré de graines sélectionnées.

Devant la Chambre

Le cabinet Monis a reçu lundi le baptême du feu à la Chambre française où il a développé son programme. De même que la nouvelle combinaison ministérielle avait reçu, de la presse indépendante et républicaine modérée, un accueil franchement mauvais, de même la déclaration ministérielle a été écoutée par la plupart des groupes avec une froideur marquée; même par le groupe socialiste qui s'était montré enthousiaste de la composition du gouvernement.

Le programme de M. Monis peut se résumer comme suit:

Soutenir devant le Sénat le projet de réforme des contributions directes voté par la Chambre. Le gouvernement y consentira cependant les « tempéraments utiles » dans l'application; il tiendra compte des traditions, des habitudes, même des préjugés; il écartera « autant que le permet la logique du système, tout ce qui peut alarmer les intérêts légitimes ».

Organiser le crédit pour le petit commerce et la petite industrie ainsi que le crédit ouvrier. Réformer l'enseignement primaire qui doit devenir un enseignement technique et professionnel pour conjurer la crise de l'apprentissage.

Réformer le système électoral en prenant pour base de la discussion le projet de la commission (proportionnelle avec apparemment des minorités dans les circonscriptions voisines).

La répression du sabotage et de l'abandon des postes qui ont compromis la sécurité et les intérêts publics. (Ceci explique la désillusion manifestée par le groupe socialiste à la lecture de la déclaration ministérielle.)

Lois sur le contrat collectif, statut des employés et ouvriers de chemins de fer, arbitrage. Retraites ouvrières.

Réintégration des cheminots grévistes pour autant qu'ils n'aient pas été condamnés en justice pour des violences ou des faits délictueux et dont les agissements nettement anarchistes mettraient en péril la sécurité publique.

Puis vient la partie inévitable consacrée à l'anticléricalisme:

« Lois sur les congrégations et sur la séparation des Eglises et de l'Etat; maintien de l'école laïque avec défense de l'école et des maîtres contre l'injure et la diffamation et, si besoin est, armes nouvelles « pour assurer le bon fonctionnement de l'école et protéger contre toute obstruction l'œuvre de laïcité ».

A la politique extérieure et à la défense nationale, la déclaration ministérielle ne consacre que quelques lignes vagues disant que le gouvernement aura souci de pratiquer les alliances et ententes qui ont déjà permis à la France de contribuer au maintien de la paix, et qu'il vouera sa sollicitude à un solide établissement des armées de terre et de mer. Aucune précision, aucune indication à ce sujet.

Les interpellations ont aussitôt commencé. M. Delahaye, monarchiste, a vivement critiqué le gouvernement; il a eu des paroles sarcastiques et amères:

« Beaucoup, dans le pays, ont dû se dire en lisant la déclaration ministérielle: « Si la République en est là, c'est qu'elle est bien malade. » Beaucoup même ont dû penser que si cet état d'anarchie est dû à la République, le moment est venu de tourner les yeux vers le bon tyran qui nous en fera sortir pour nous rendre la vie et la prospérité.

... Il en est un autre symptôme. C'est la main-mise de la minorité sur la majorité dans la constitution du cabinet avec l'aide du chef de l'Etat.

Cette minorité, si elle pouvait devenir majorité, se montrerait, plus encore que l'ancienne, impuissante et décidée à se ruer vers la servitude.

Y a-t-il, dans la formation de votre cabinet, un secret d'Etat? Mais vous savez bien que ces secrets n'existent plus et sont devenus secrets de polichinelle, depuis qu'il est permis à vos journaux de publier les lettres échangées entre vos anciens diplomates et les présidents du conseil de leur temps!

Pourquoi les ostracismes parlementaires qui font qu'il y a ici des députés qui comptent et des députés qui ne comptent pas? Un parlement soucieux de ses droits s'élèverait avec indignation contre ces procédés odieux et se souviendrait du principe: « Hodie mihi, Cras tibi! » (Exclamations à l'extrême-gauche).

Vraiment on ne peut plus dire ici, un mot latin sans avoir à l'expliquer. (Rires.) Pour ma part, j'aime mieux l'ennemi qui m'attaque en face que celui qui me tend une seringue Pravaz (Rires) pour m'endormir à la morphine.

Il est bien évident que, dans ce ministère, c'est la Loge qui règne, comme à l'Elysée, et qui nous impose six francs-maçons sur douze ministres.

C'est elle qui place M. Malvy au sous-secrétariat d'Etat de la justice pour y remplir la tâche qu'il y eût eu à remplir aux tribunes, et qui met aux affaires étrangères M. Cruppi, si connu pour sa compétence dans les matières étrangères à la diplomatie.

M. Léon Béralu vient demander au ministre s'il compte, en excluant de la majorité les républicains modérés, gouverner au seul profit des désorganiseurs de toute discipline sociale.

Puis M. Colly déclare que les unifiés n'admettent pas une déclaration qui menace de restreindre les libertés syndicales. Il est de toute violence.

Il trouve la déclaration insuffisante et affirme que le gouvernement fera comme les autres les affaires de gens puissants et riches. M. Marcel Sembat constate que le nouveau cabinet ne rappelle en rien celui de M. Combes. On l'a calomnié. Il n'abordera pas les difficultés avec franchise.

Après quelques mots de MM. Beauregard, Briquet et Benoist, le président du Conseil prend la parole. M. Monis constate que la présence de 200 députés nouveaux a modifié la situation politique. La dernière crise n'a pas fourni d'indications très nettes. Cependant le programme du cabinet offre une base à une majorité qui peut commencer où se termine la haine de la République et se terminer où commence la violence. M. Monis examine ensuite les derniers points de la déclaration, en les précisant, et fait enfin appel à la confiance de la Chambre.

On passe enfin au scrutin. Par 309 voix contre 114, la Chambre adopte l'ordre du jour suivant:

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, comptant sur lui pour la mise à exécution du programme républicain et pour la réalisation des réformes laïques, démocratiques et sociales, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Il y a eu environ 170 abstentionnistes, pris dans tous les groupes, des progressistes jusqu'aux unifiés. Les conservateurs, les libéraux et la majorité des progressistes ont formé la minorité.

Nouvelles de la Suisse

Nos maisons de jeu

Du « Journal de Genève »: L'impunité, on pourrait presque dire la faveur, dont les maisons de jeu, qui pullulent en Suisse malgré l'article 35 de la Constitution fédérale, jouissent auprès de beaucoup d'autorités locales, devient de plus en plus scandaleuse à mesure que leur nombre augmente et que les abus auxquels elles donnent lieu deviennent plus criants. Aussi faut-il être reconnaissant envers un groupe de citoyens genevois, qui a entrepris de renseigner et de documenter le Conseil fédéral sur une série de faits qui lui inspirent l'obligation d'agir promptement et énergiquement contre un fléau menaçant de gangrener une partie toujours plus importante de notre population.

M. Guillaume Fatio, qui s'est fait auprès du Conseil fédéral le courageux porte-paroles du groupe de citoyens dont nous parlons, a entrepris d'éclairer également l'opinion publique. Il s'est adressé pour cela à la revue zurichoise « Wissen und Leben », qui lui a ouvert ses colonnes. Le numéro du 1er mars contient son premier article historique, qui sera suivi prochainement d'un exposé de faits récents.

M. Fatio, après être remonté jusqu'au 18e siècle pour montrer quelles mesures furent prises de cette époque à Genève pour lutter contre la passion du jeu, rappelle que le code pénal de 1810 contenait un paragraphe (410) punissant sévèrement les tenanciers de tripots. Cet article fut confirmé par le règlement de police de 1837. Cependant, au mépris de ces dispositions, James Fazy établit, en 1856 dans la maison construite sur le terrain que le peuple de Genève lui avait donné, le fameux Cercle des Etrangers, véritable tripot qui contribua pour une large part à la chute de l'homme d'Etat genevois.

La maison de jeu de James Fazy fut fermée dès 1863 à la suite d'une plainte signée par 5000 citoyens genevois. En 1874, l'article 35 de la Constitution fédérale, encore en vigueur aujourd'hui, fit fermer la maison de jeu de Baxxon. Mais peu à peu, en dépit de la volonté clairement exprimée des législateurs et du peuple suisse, de petites entreprises de jeu s'installèrent dans des établissements ouverts au public.

En agissant dès le début énergiquement l'autorité fédérale se serait épargné beaucoup de difficultés pour l'avenir. Mais on ne prit que des mesures timides et insuffisantes. On capitula devant l'ennemi, qui profita de la faiblesse des autorités pour s'installer à demeure dans la place, créa autour des jeux de hasard tout un réseau d'intérêts privés et cria à la ruine de l'industrie des étrangers « chaque fois qu'on parla de supprimer ou seulement de limiter les jeux de hasard.

M. Fatio suit à la piste l'établissement des jeux dans les différentes villes d'étrangers de notre pays, à Interlaken, à Montreux, à Genève, à Baden, à Lugano, à St. Moritz, à Berne. Les jeux de hasard prennent différentes formes; ce sont d'abord les petits chevaux, interdits au début par le Conseil fédéral, puis autorisés avec une mise de plus en plus élevée. Le jeu des petits chevaux, ne donnant pas à l'entreprise des bénéfices suffisants, est remplacé successivement par le jeu des chemins de fer, le billard, lumineux, le jeu de la boule, le plus rapide et le plus fructueux de tous, sans compter le baccara, qui se joue dans de soi-disant Cercles des étrangers, ou il suffit de donner sa carte de visite et de payer une entrée (pour être admis).

Tous les jeux, quel que soit leur nom, ont sans exception le même but, qui consiste à couler au public le plus rapidement possible les plus grosses sommes possible au profit de l'entreprise. Bien que les joueurs le sachent, qu'ils sachent également que les chances sont nécessairement en faveur de la banque, qui doit mathématiquement réaliser un bénéfice, ils sont toujours assez bêtes pour venir se faire plumer. Et ce ne sont pas seulement les étrangers qui aiment, ce sont les gens du pays, et même de tous jeunes gens.

Aussi les bénéfices des entreprises de jeux, modestes au commencement, deviennent de plus en plus considérables. A Genève on parle de millions gagnés par les jeux de hasard dans une seule saison. Le procès Duret-Deloche en 1902 a jeté un jour très curieux sur ces faits. Les tenanciers lancent quelques billets de mille francs en pâture à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique pour fermer la bouche aux critiques. Du reste la lumière n'est pas encore faite sur tous les procédés qu'ils emploient pour manipuler l'opinion. Et les hurlements d'indignation qu'on a vus dans une certaine presse, vont ac-

cueillir la campagne de M. Fatio, montreront bien que les entrepreneurs de jeux ont su se gagner, dans certains milieux de notre pays, de très chaleureux défenseurs.

Le Conseil fédéral s'occupera prochainement de la question des jeux de hasard à Genève qui ont pris une extension qui inquiète le Conseil fédéral.

On attend un rapport du Conseil d'Etat genevois sur cette question, qui paraît tarder beaucoup.

Mais en tous cas, au retour de M. Brenner, chef du Département fédéral de justice et police, la question sera de nouveau posée au Conseil fédéral.

Avalanches et éboulements

Vendredi après-midi une forte avalanche s'est détachée, un peu au-dessous du sommet de la Croix de Javernaz (Vaud), et a causé d'importants dégâts. La belle et vaste forêt de la Drausiaz, appartenant à l'Etat, a plus particulièrement souffert. Les bois, d'essences diverses, tous en pleine prospérité, ont été emportés et entraînés jusqu'au-dessus du Châtel. Un des deux chalets, paraît-il aussi été bien endommagé. Les dégâts considérables ne peuvent pas être encore évalués.

Une autre avalanche est aussi descendue des pentes de Salvoleyres se dirigeant sur les Plans. Egalement, elle a dévasté une belle forêt peuplée de plantes d'une trentaine d'années.

Une vigne appartenant à M. le Dr Testaz, à Bex, a été emportée. Les fortes pluies de la semaine dernière ont détaché la terre de sa base; celle-ci a été mise en mouvement et a entraîné avec elle tous les ceps jusqu'au pied de la colline.

L'heure française et les C. F. F.

Comme conséquence du vote de la loi modifiant l'heure légale française, qui sera promulguée le 10 mars le ministre des Travaux publics vient d'inviter les compagnies de chemins de fer à régler leurs horloges d'après l'heure nouvelle, dans la nuit du 10 au 11 mars prochain à minuit.

Il a également décidé de supprimer la différence de 5 minutes qui existe entre les horloges extérieures et intérieures des gares, différence qui ne paraît pas présenter des avantages suffisants pour être maintenue. Par suite, les horloges extérieures seront retardées de 9 minutes 21 secondes, et les horloges intérieures de 4 minutes 21 secondes dans la nuit de vendredi prochain 10 mars au samedi 11.

L'heure française sera donc dorénavant de 1 heure en retard sur celle de l'Europe centrale, au lieu de 55 minutes comme aujourd'hui.

Tant que la marche des trains n'aura pas été modifiée en conséquence sur les chemins de fer français, ce nouveau régime horaire aura pour résultat de réduire en fait de 5 minutes dans le sens de Paris sur la Suisse les battements acquis entre les trains P.-L.-M. et les autres dans les gares communes, et de les augmenter d'autant en sens inverse.

La Compagnie P.-L.-M. prendra des dispositions spéciales pour améliorer la situation à partir de son prochain service d'été, qui commence le 1er juin; mais, en attendant, et pendant la période transitoire du 10 mars au 31 mai, le service de l'exploitation du 1er arrondissement C. F. F. recommande à tout le personnel intéressé la plus grande vigilance dans le service pour atténuer le plus possible les effets inévitables de ce nouveau régime.

Un fichier rectificatif de l'affiche générale (cadres 3 et 14) sera distribué sous peu et devra être mis en lieu et place des cadres actuels dans la nuit du 9 au 10 mars prochain.

La mort au bal

A Holderbank (Soleure), l'aubergiste Bader jaisait un tour de danse, lorsque dans un tourbillon de la valse, il alla heurter de la tempe contre une colonne. Relevé sans connaissance, il fut porté sur son lit mais il expira peu après à la suite d'un épanchement sanguin.

Les millionnaires

Il se trouve, parmi les 45,653 contribuables de Zurich 100 millionnaires, sans compter les sociétés par actions. Le plus gros contribuable est M. le professeur Tobler, qui déclare 12,500,000 francs. Après lui viennent: M. Bodmer-Zolly, avec 5,300,000 fr., et les hoirs Schwarzenbach-Zeuner, avec 5,200,000 fr. Six Zurichois ont de trois à quatre millions; deux déclarent une fortune de deux à trois millions; 79 ont un à deux millions, 140 déclarent de 500,000 fr. à un million.

Des cent millionnaires zurichois, neuf appartiennent à la famille Escher, sept à l'appellé Bodmer, trois de Mural, trois Hurlimann, trois Rübél et trois Trumpler.

La franchise de port

On écrit de Berne à la « Revue »: Le Conseil fédéral a déjà corrigé un certain nombre de sévérités de l'ordonnance postale concernant la restriction de la franchise de port. Mais il n'a fait qu'effleurer la question; le dossier des réclamations continue en effet à s'augmenter et le Conseil fédéral aura prochainement à examiner les mesures à prendre pour les liquider dans leur ensemble. En attendant il est une chose bien certaine, c'est que les administrations frappées par la réduction de la franchise de port cherchent à en faire supporter les conséquences au public. On a remarqué par exemple que les télégraphes et les téléphones ne se bornent pas à imposer à leurs clients les taxes de mandats ou de chèques postaux pour le règlement de leurs comptes mensuels; ces administrations leur portent même en compte les ports d'affranchissement des notes qu'elles leur adressent! Il n'est pas un particulier sans doute qui refusera de payer les 2 ou 5 centimes que ces administrations réclament chaque mois à leurs clients. Mais est-il normal qu'un service public recoure à des procédés aussi vexatoires et aussi contraires aux conséquences de la loi postale!

Grand Conseil

Séance de mardi 7 mars.

Présidence de M. Défayes vice-président

Règlement de la Caisse hypothécaire

Le premier objet à l'ordre du jour est l'examen des modifications à apporter au règlement de la Caisse hypothécaire et d'épargne.

M. Francis Burgener, président de la commission, fait observer que les propositions concernant ces modifications sont de nature à bouleverser presque complètement l'ancien règlement; la commission n'a pas eu le temps nécessaire pour les examiner à fond; elle demande le renvoi de cet objet à une autre séance. Il est ainsi décidé.

Deux des modifications essentielles proposées se trouvent aux articles 41 et 92.

L'art. 41 actuel dit: « Les prêts au particuliers ne sont pas inférieurs à fr. 200, ni supérieurs à fr. 30,000. Les prêts hypothécaires aux communes et aux bourgeoisies pourront s'élever jusqu'à fr. 60,000. »

D'après les modifications proposées l'art. 41 aurait la teneur suivante:

« Les prêts aux particuliers ne sont pas inférieurs à fr. 200, ni supérieurs à fr. 60,000. »

« Les prêts hypothécaires aux communes et aux bourgeoisies ne sont limités que par les disponibilités du moment et la valeur des garanties offertes. »

À l'art. 92 qui énumère les conditions dans lesquelles l'avance de fonds en comptes courants peut être accordée, on introduit une limite prévoyant que cette avance peut aussi être accordée sur simple cautionnement solidaire jusqu'à un maximum de fr. 10,000.

Le partage des biens

On craignait un moment qu'il n'y ait pas assez de travail pour occuper la séance, le Code civil ne pouvant être discuté par suite de l'absence des rapporteurs; mais on a pu bientôt se convaincre que la première pétition à liquider prendrait du temps et en effet elle a retenu l'assemblée jusqu'à midi et quart. Il s'agit d'un double recours l'un de la commune de Chermignon, l'autre de celle de Lens, contre l'arrêté du Conseil d'Etat de 1910 concernant le partage des biens grands-bourgeoisiaux de l'ancienne commune de Lens, divisée par décret du 24 novembre 1904 en 4 communes: Lens, Chermignon, Montana, Iogone.

Il est difficile, comme on dit, de contenter tout le monde et son père. Malgré la meilleure volonté la commission qui fut chargée par le Conseil d'Etat de taxer les biens grands-bourgeoisiaux à partager et de fixer les lots revenant à chaque commune, proportionnellement au nombre de grands-bourgeois, n'a pas échappé au reproche d'avoir prêté à celle-ci et avantagé celle-là. Il ressort cependant des pièces du dossier dont le rapporteur français de la commission, M. Henri de Lavallaz, a donné lecture à l'assemblée, que les trois experts, MM. Henri Roten, Evéquo forestier et Barberini, fonctionnaire d'Etat, ont accompli scrupuleusement la tâche délicate et difficile dont on les avait chargés.

Dans sa pétition, la commune de Chermignon dit que la commission d'experts n'a pas eu le temps d'apprécier la valeur de chaque parcelle à attribuer; qu'elle n'a pas assez tenu compte pour fixer les taxes de divers facteurs notamment de la plus ou moins grande facilité d'exploitation des forêts; de la plus value de certains territoires qui peuvent être vendus à de hauts prix, comme terrains à bâtir; ceci vise surtout la commune de Montana dont, par suite du développement de l'industrie hôtelière et de la construction du chemin de fer Sierre-Vermala, certains terrains acquerront plus de valeur; Chermignon demande la nomination d'une nouvelle commission d'expertise.

Sur le recours de la commune de Chermignon est venu se greffer une pétition de la commune de Lens dans le même sens et proposant éventuellement qu'on en revienne à la jouissance en commun des biens grands-bourgeoisiaux. Le Conseil d'Etat propose de ne pas entrer en matière sur les deux recours. Il lui paraît dangereux de les accepter; car ce serait ouvrir les longues difficultés, qui ont déjà surgi avec le partage des dites communes et auxquelles l'arrêté en question a mis fin d'une manière heureuse. L'adoption de cet arrêté a d'ailleurs été précédée d'études très complètes et d'une conférence au cours de laquelle les représentants des communes intéressées se sont tous déclarés d'accord avec la répartition proposée.

Il est même revenu à la commission que lors de cette conférence le représentant de la commune de Lens a prononcé ces paroles qui sont le plus parfait éloge du travail des experts: « C'est parfait: Nous n'aurions pu faire mieux. »

Les rapporteurs de la commission concluent en disant que si cette dernière avait pu se convaincre que la moindre injustice ait pu être commise dans la répartition, elle aurait proposé le renvoi au Conseil d'Etat pour une nouvelle répartition, mais ce n'est absolument pas le cas. Elle propose en conséquence de rejeter purement et simplement le double recours.

Tout à tour les représentants des quatre communes se lèvent pour essayer de persuader la Haute Assemblée dans un sens ou dans l'autre.

M. Clivaz, au nom de Chermignon, dont il est bourgois prend le premier la parole et fait un long plaidoyer en faveur du recours. Il fait surtout ressortir que depuis le 1er janvier 1905, date où a été promulguée la séparation des quatre communes, on n'a pas encore dressé l'acte de partage détaillé prévu dans le décret et qu'il en résulte de grandes difficultés

notamment en ce qui concerne certaines servitudes d'alpages et jouissances de sources. Il critique la division qui a été faite de l'alpage de la Tza et dit que la partie supérieure de cet alpage n'aurait pas dû être séparée de la partie inférieure, Chocoran. Si le Grand Conseil écarte le recours et sanctionne l'arrêté du Conseil d'Etat, il lancera les communes les unes contre les autres en de grands procès.

M. Clivaz dit encore que l'hôtel Stéphan est entièrement bâti sur des terrains grands-bourgeoisiaux attribués à Montana et taxes comme de simples forêts; qu'au lendemain de l'arrêté, des terrains ont été revendus très chers par la même commune; la commission d'expertise aurait dû tenir compte de la plus-value de ces terrains. En terminant, il recommande charitablement au Conseil d'Etat de ne pas faire une trop forte opposition au recours; car si celui-ci est écarté, il aura sur les dos quatre communes qui continueront à le bombarder de lettres.

M. H. de Lavallaz dit que la commission s'attendait à ce grand débat. Elle juge cependant qu'il faut accorder plus de créance à ce qu'a fait la commission d'expertise qu'aux dires des personnes intéressées au partage. Il insiste encore sur le fait qu'aucune voix discordante ne s'est élevée lorsque le plan de répartition fut soumis aux délégués des communes.

M. Clivaz proteste de la façon la plus formelle contre l'allégation que ces délégués ont tous accepté le partage tel qu'il était proposé. « Le fait, dit-il, que l'un ou l'autre président de commune se soit extasié devant le plan qui leur était soumis, ne prouve rien. On ne peut exiger d'un homme le plus expert que d'un simple coup d'œil sur la carte, il puisse en juger en connaissance de cause. Il n'y a dans le dossier aucune pièce portant au bas d'une acceptation la signature de ces délégués. »

M. Bonvin, au nom de la commune de Montana, dans ce grave débat, déride l'assemblée par ses sorties qui ne manquent pas d'esprit. Il constate que ceux qui se font les défenseurs du recours sont des avocats qui ne connaissent pas leur affaire. Il cite des faits constants que les quatre communes ont déjà pris possession des biens partagés et en ont joui; dès lors une nouvelle expertise n'est pas possible. Il estime contrairement à ce qu'a avancé M. Clivaz, que la forêt de Chocoran ne doit pas constituer une servitude de l'alpage de la Tza et prie la Haute Assemblée d'écartier le recours pour la paix des quatre communes.

Le président de Chermignon appuie M. Clivaz et déclare que les communes de Lens et Chermignon sont prêtes à assumer tous les frais qui résulteraient de la surexpertise.

M. Bagnoud, président de Lens, constate que, depuis la dévolution des biens grands-bourgeoisiaux, la commune de Lens a adressé au Conseil d'Etat plus de dix lettres critiquant toutes le partage. Il ne conteste pas qu'il ait été à la conférence que le plan était bien dressé; mais cette impression ne l'a pas empêché, à la même séance, de formuler des observations le déclarant inacceptable. D'ailleurs à une seconde conférence convoquée par la commission du Grand Conseil, les représentants de Lens, Chermignon et Iogone se sont prononcés pour la révision du partage, lequel a eu pour effet de priver beaucoup de citoyens de la jouissance des avoirs bourgeoisiaux qu'ils possédaient auparavant. Il est persuadé que si on faisait voter les citoyens, les deux tiers demanderaient qu'on en revienne à la jouissance commune des avoirs grands-bourgeoisiaux.

De trop grands intérêts sont en jeu pour que le Grand Conseil n'accepte pas la demande. Un ne heurte pas impunément des usages et des droits séculaires.

M. le Dr A. Seiler exprime certains scrupules d'écartier purement et simplement la pétition. Il est possible que la commission d'experts ait procédé à une répartition équitable. On doit néanmoins voir si le recours est admissible; car le décret de séparation porte que toute difficulté doit être tranchée par le Conseil d'Etat avec la faculté de recours au Grand Conseil. Du moment qu'un certain nombre de citoyens valaisans estiment qu'ils ont été lésés dans leurs intérêts, on ne doit pas passer outre. Nous ne devons pas prétendre à l'infaillibilité du Conseil d'Etat, malgré toute la confiance et l'estime que nous avons en lui. Puisqu'une seconde expertise est demandée ce serait un déni de justice de ne pas y faire droit.

M. Burgener, remplaçant M. Boley, chef du Département de l'Intérieur, expose le point de vue du Conseil d'Etat et conteste la compétence du Grand Conseil à admettre le recours; car les pétitionnaires ne s'attaquent pas au décret de séparation porté par le Grand Conseil, mais uniquement à l'application des règles de partage des biens dans leur détail et non dans leurs dispositions organiques. Cependant, si le Grand Conseil en juge autrement, le Conseil d'Etat s'inclinera; mais il a la conviction qu'aucun intérêt n'a été lésé.

M. Graven partage la manière de voir de M. A. Seiler. Tout en mettant au-dessus de tout soupçon l'équité, la commission d'estimation on aurait dû, en droit, accorder une révision d'expertise sur la base de laquelle le Conseil d'Etat ferait l'acte définitif de partage.

M. Francis Burgener parle pour le rejet du recours.

M. H. de Torrenat demande sur quoi on se baserait pour la nouvelle expertise. Sur la valeur des terrains au moment de la séparation ou sur leur valeur actuelle? Une partie de ces terrains valent maintenant davantage par suite du développement de l'industrie hôtelière. Il propose de ne pas entrer en matière sur le recours; mais toutefois d'inviter le Conseil d'Etat à examiner s'il n'y aurait pas lieu de porter un arrêté complémentaire fixant certains points de détail du partage.

La discussion menace de s'éterniser; mais de divers côtés on crie: « Aux voix! clôture de la discussion! »

On entend encore MM. Couchepin, conseiller d'Etat, Roten, membre de la commission d'expertise, Raouf de Riedmatten qui parlent contre le recours; mais la question est mise au vote. Le Grand Conseil se prononce en grande ma-

Le jorité pour le rejet du recours avec l'amendement proposé par M. H. de Torrenté.

Pension de retraite du gardien du pénitencier

La même commission rapporte sur la pétition du gardien du pénitencier cantonal, Andereggen. Ce fonctionnaire est âgé de 70 ans; il a passé plus de 30 ans au service de l'Etat et pendant cette longue période, il a dû affronter bien des dangers; à maintes reprises il fut l'objet de voies de fait et s'il est encore en vie, c'est grâce à son énergie et à sa force. Le métier de gardien de pénitencier est dangereux et peu rémunérateur. Celui qui l'exerce et qui a charge de famille, comme c'est le cas pour Andereggen, ne peut faire des économies pour ses vieux jours; il est donc juste qu'on lui vienne en aide.

La commission propose de porter la pension de retraite à 90 francs par mois au lieu de 60 francs, comme le proposait le Conseil d'Etat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, après un éloquent plaidoyer de M. H. de Lavallaz, rapporteur, et de M. Ch. Alb. de Courten, député de Sion.

Naturalisation

Avant de lever la séance, le Grand Conseil accorde encore la naturalisation valaisanne à un nommé Bonani Jean, sujet tyrolien, bourgeois de Brigue.

Séance de mercredi 8 mars. Présidence de M. C. Défayes, vice-président.

Loi d'introduction du Code civil

L'examen de la loi d'introduction au Code civil suisse est repris à l'article 4. Peu de discussions intéressantes. MM. les rapporteurs commentent quelque dispositions qui demandent des explications.

A l'art. 9, M. Im-Boden exprime quelques craintes au sujet des compétences absolues accordées aux juges qui peuvent dans certains cas spécifiés, prononcer sans appel et mentionner dans leur arrêt que leur décision est immédiatement exécutoire.

M. Evéquoz, rapporteur de la commission répond que le texte du projet n'est pas si dangereux que le croit M. Im-Boden. Les cas prévus ne seront pas la règle; ce sera plutôt l'exception en cas seulement de requête unilatérale et sur des causes peu importantes et d'un caractère provisoire. Il est d'ailleurs dans l'esprit du Code civil suisse de donner aux juges des compétences plus étendues ce qui entrainera la nécessité d'avoir comme juges des juristes, des hommes capables de prononcer dans les questions de droit de leur propre autorité. Si vous n'avez pas ces juges il sera impossible d'appliquer le nouveau Code civil. Il faut croire que nos juges auront assez de bon sens pour discerner, dans les cas spécifiés, s'ils peuvent porter une sentence définitive ou seulement donner leur opinion aux intéressés, quitte à ceux-ci à poursuivre leur requête.

MM. Couchepin, Chef du Département de Justice et Police, et Dr. Lorétan, auteur de l'avant-projet, prennent encore la parole pour répondre à M. Im-Boden.

M. Im-Boden propose d'amender le texte du projet en spécifiant que seulement les mesures ayant un caractère provisoire peuvent être rendues immédiatement exécutoires par le juge.

Cet amendement qui est d'ailleurs compris, dans une rédaction un peu différente dans le texte du projet, est écarté.

Les art. de 10 à 15 régissent la procédure de déclaration d'absence, procédure qui est à peu près la même que celle employée pour les requêtes unilatérales. Ces articles ne donnent pas lieu à discussion.

On aborde le paragraphe II réglant le mode de procédure contradictoire. Ici la loi distingue deux catégories de cas; les moins graves qui sont du ressort des juges-instructeurs et les plus graves du ressort des tribunaux d'arrondissement. Le mode de procédure qui sera appliqué à tous les cas du ressort des juges-instructeurs, est la procédure accélérée, avec réduction des délais de citation et de contre-preuve à huit jours.

La commission estime cependant que le délai de huit jours prévu par le projet pour former la contre-preuve est par trop court et propose de la porter à 15. Elle propose également que les délais de citation ne courent pas pendant les vacances judiciaires.

Adopté. L'article 20 prévoit que le juge-instructeur peut prononcer sans appel jusqu'à une valeur de 200 francs; lorsque la valeur dépasse 200 fr. et n'excède pas 500 fr., l'affaire a droit à être portée devant le tribunal d'arrondissement et si elle dépasse 500 fr. devant le tribunal cantonal.

Les articles 24, 25 et 26 ont trait à la procédure concernant les modifications d'état-civil, les actions en divorce et les actions en recherche de paternité.

Les actions en recherche de paternité auront à l'avenir le caractère d'une pure action civile, au lieu d'avoir un caractère mixte pénal et civil. Il en sera de même des actions en injures et en diffamation qui étaient considérées différemment par les tribunaux du canton, les uns les mettant dans le domaine de la procédure civile, les autres dans celui de la procédure pénale.

On liquide encore le chapitre II relatif aux compétences administratives et on commence l'examen du chapitre III intitulé « Droit de recours ». La discussion de cet objet est ensuite suspendue.

Le rachat de Malévoz

Le Grand Conseil, dans une précédente session, avait chargé le Conseil d'Etat de faire un rapport et de donner son avis sur la question du rachat de l'île d'aliénés de Malévoz. Il est donné lecture de ce message dans lequel, le Conseil d'Etat, après avoir rappelé le fond de la question, préconise contre le rachat dont le coût est évalué à fr. 350,000 francs, estimant que l'Etat doit plutôt consacrer ses ressources à l'agrandissement devenu nécessaire de cet établissement.

Cet objet est renvoyé à une commission qui rapportera dans une prochaine séance.

Une table pour les journalistes

Le bureau donne lecture d'une pétition des journalistes assistant aux séances demandant s'il est possible, malgré l'exiguïté de la salle, de mettre une table à leur disposition.

Le président du Grand Conseil déclare que le bureau examinera avec bienveillance cette requête.

Recours en grâce

Avant de lever la séance, le Grand Conseil liquide quatre recours en grâce. Il écarte le recours des nommés: Mazziani Joseph, sujet italien, condamné par le tribunal de Monthey, à une année de réclusion pour émission de fausse monnaie; Santostefano Vincent, sujet italien, condamné à 3 ans de réclusion pour enlèvement d'une fille mineure et Nanzer Othmar, de Brigue, condamné à trois ans pour faux en écritures. Il admet par contre le quatrième recours de Lacroix Félix, né à Fribourg, condamné à six mois de détention, pour escroquerie; la santé du détenu étant mauvaise et l'individu ayant déjà fait les cinq sixièmes de sa peine.

Chronique agricole

Arboriculture

Il sera donné à Bramois, le samedi 11 mars courant par M. Bézert professeur à Ecône, un cours théorique et pratique d'arboriculture. Le cours se donnera de 9 heures à midi et de 1 à 4 heures après-midi. Le comité!

Sion — Conférence

Jeudi soir, 9 mars, à 8 h. 1/4 M. Oscar Perrollaz, président de la section d'arboriculture donnera au local de la société d'agriculture, grande salle du Café Industriel, une conférence gratuite et publique sur la « Production fruitière et l'avenir du Valais ».

Faits divers

La circulation des automobiles

Le « Buendner Tagblatt » de Coire nous apprend que l'initiative populaire lancée pour interdire absolument toute circulation automobile dans le canton des Grisons a été acceptée dans la votation de dimanche, 5 mars, par 11,700 votants.

Certains journaux de la Suisse romande consolent les automobilistes en annonçant l'ouverture de la route de St-Bernard à la circulation des voitures automobiles.

Cette nouvelle est prématurée et nous doutons fort que le Gouvernement du Valais soit d'accord de laisser circuler ces voitures sur une route très étroite qui à certains endroits permet à peine le croisement des véhicules ordinaires.

A la réunion du conseil du district d'Entremont, le 25 février, à Sembraucher, il a été donné connaissance d'une lettre du Département des Travaux publics concernant une demande d'autorisation pour la circulation des automobiles d'Orsières à la frontière italienne. Les délégués des Communes à l'unanimité décident de répondre négativement à cette demande.

Si le Conseil d'Etat ne tient pas compte de leurs observations et fait droit à la demande citée ci-dessus, nous savons de source sûre qu'une initiative sera immédiatement lancée pour l'interdiction du passage des automobiles sur toutes nos routes de montagne.

Sion — Concert de la St-Cécile

Nous apprenons avec plaisir que le Concert de la Société de Sainte-Cécile aura lieu dimanche prochain 12 courant, à 8 h. 1/2 du soir dans la Grande Salle du Casino de Sion. Ce concert annoncé depuis bien longtemps, déjà, a dû être renvoyé à cette date, par suite de circonstances spéciales.

Depuis quelques années cette société a servi au public séduisant des concerts préparés avec soin et toujours composés de morceaux d'une réelle valeur artistique. Nous ne doutons pas que le concert de dimanche prochain pourra rivaliser avec ses devanciers.

Espérons que tout ce que Sion compte d'amis de la musique se donnera rendez-vous dimanche soir dans la Grande Salle du casino, et que le public ne tiendra pas rigueur à la Caecilia d'avoir fixé son concert pendant le Carême, car, ainsi que nous l'avons déjà dit c'est indépendamment de sa volonté que cette date a dû être choisie.

Une charmante pièce, très spirituelle, jouée par les acteurs préférés des habitués de nos représentations, terminera cette soirée.

Nécrologie

Mort en prenant le train

Lundi à 1 h. 45 de l'après-midi, M. Chaperon-Chappaz, propriétaire de l'hôtel Suisse à St-Gingolph (Valais), âgé de 70 ans, qui était venu à Evian pour affaires, se préparait à monter dans le train pour retourner à St-Gingolph, quand il s'affaissa soudain.

Les personnes présentes s'empressèrent autour de lui, mais tout fut inutile, et le Dr. Trombert prévenu en toute hâte, ne put que constater le décès dû à une embolie.

Le décès a été transporté provisoirement à l'hôpital.

On nous écrit à ce sujet: Ce décès, que rien ne faisait prévoir encore si proche, a produit une profonde impression dans la région où M. Chaperon était avantageusement connu. Ancien Président de St-Gingolph, ex-député suppléant au Grand-Conseil il laisse le souvenir d'un homme bon, affable et sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu. Agé de 70 ans, il était l'un des plus anciens officiers d'Etat-civil du canton.

Nous présentons à sa famille l'expression de sincères condoléances.

Informations

Remaniement des arrondissements électoraux

Le groupe conservateur du Grand Conseil a tenu une séance cet après-midi, mercredi, à la Grande salle du Casino, pour s'occuper du remaniement des arrondissements pour les élections au Conseil national, conséquence du dernier recensement.

Aucune décision n'a encore été prise. Une nouvelle réunion aura lieu demain.

Horaire d'été

Le Département cantonal des Travaux publics a obtenu qu'il soit fait droit aux demandes suivantes concernant l'horaire d'été.

Chemin de fer Monthey-Champéry: que le train descendant, n. 116, arrive à temps pour la correspondance du train Monthey-Bouveret de 8 h. 55 du soir.

Tramways Martigny-Gare, Martigny-Bourg: Maintien de la première course du matin du tram partant de Martigny-Bourg et correspondant avec le train 1122 pour St-Maurice-Lausanne.

Ligne du Simplon et Viège-Zermatt: Le train 1133 C. F. F. partant de Viège, à 7 h. 9 pour Brigue doit relever la correspondance du train Viège-Zermatt lequel devra en conséquence être avancé les deux administrations ont été chargées de s'entendre à ce sujet.

Au gouvernement

Un journal bas-valaisan a annoncé la retraite prochaine de M. Couchepin, comme Conseiller d'Etat.

Nous sommes en mesure de déclarer que cette nouvelle est inexacte. M. Couchepin n'a aucunement l'intention de démissionner et il a été très surpris comme bien l'on pense, d'apprendre cette nouvelle.

Conseil de l'Instruction publique

On nous annonce de Monthey, que M. Laurent Rey, ancien Chef du Département de l'Instruction publique, récemment appelé aux fonctions de membre du Conseil de l'Instruction publique, a décliné cette nomination.

NOUVELLES DIVERSES

Plus fort que le faux Capitaine de Kopenick

Un inconnu, dont on a perdu depuis samedi la trace, a accompli ces jours derniers à Temeswar (Hongrie), une série d'exploits qui dépassent encore en audace le coup du faux capitaine de Kopenick.

Cet homme a embauché, dans la banlieue de Temeswar, 30 ouvriers, et a fait démolir un bâtiment annexe de la grande distillerie. En deux jours, il a vendu 50,000 briques et autres matières de démolition. Le méfait ne fut découvert que lorsque les ouvriers embauchés par l'inconnu vinrent réclamer leur paye au directeur de l'usine. L'habile escroc avait disparu entre temps pour reprendre son manège ailleurs.

Ainsi, il a fait démonter une fontaine publique et en a vendu toutes les parties en métal. Il a fait couper les arbres d'une grande allée, près d'un cimetière, et il les a livrés à un marchand de bois.

Cet audacieux malfaiteur est allé à la gare et a voulu faire enlever les machines hors d'usage qui se trouvent dans une halle des locomotives. On lui demanda de présenter un ordre écrit, l'aventurier répondit qu'il n'avait pas la pièce sur lui, mais qu'il allait la chercher. On ne l'a pas revu depuis.

Le commandant Mangin assassiné

Un télégramme de Fez annonce que le commandant Mangin, chef de la mission militaire française, a été assassiné pour avoir fait fusiller deux Marocains. Le meurtrier serait le fils du ministre de la guerre chérifien. Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve en attendant la confirmation officielle.

Dernière Heure

Tremblement de terre

ATHENES, 8. — Des secousses de tremblement de terre ont causé des dégâts à Orcho-mène et à Livadia.

La population, prise de panique, campe dans des rues mal éclairées par la pluie mêlée de neige qui tombe dans cette région.

Importante levée de troupe à la frontière mexicaine

WASHINGTON, 8. — A propos de la mobilisation de forces américaines sur la frontière mexicaine, un communiqué déclare que le gouvernement voulait procéder à une expérience.

Vingt mille hommes de troupes seront massées dans le Texas. La cinquième division navale, flotte de l'Atlantique, se rendra dans les eaux du Texas et coopérera aux manœuvres.

Le bruit court néanmoins que le gouvernement américain veut être prêt à toute éventualité grave, car la situation au Mexique n'est pas si satisfaisante qu'on le déclare habituellement.

De graves désordres mettraient les Américains en danger dans l'Etat de Chihuahua et des représentations urgentes auraient été faites à Mexico.

La peste décroît

PEKIN, 8. — La peste décroît rapidement en Mandchourie. Lundi, il y a eu seulement 18 cas à Moukden.

Bruits de guerre

ST-PETERSBOURG, 8. — L'amiral Skrydoff déclare dans la « Gazette de la Bourse », que la Turquie, poussée par l'Autriche, se prépare à la guerre contre la Russie et veut profiter de la faiblesse de cette dernière pour profiter de son influence dans la mer Noire. Cette déclaration fait sensation.



Ma petite Marguerite était toujours sujette aux rhumes et à des dérangements du même genre. Pour la fortifier je lui ai donné de l'Emulsion Scott d'une façon régulière, la petite fit des progrès satisfaisants et redevint vigoureuse, de sorte qu'à présent elle est aussi bien portante que jamais.

Signature: ALICE CLERC, Môtiers (Canton de Neuchâtel), le 1 novembre 1909. Des succès répétés, de ce genre, alors que d'autres remèdes domestiques n'ont eu aucun effet, sont la cause que...

Emulsion Scott est considérée comme le modèle des émulsions par les docteurs, les sages-femmes ainsi que tout le monde. C'est pourquoi en demandant la vraie Emulsion Scott, n'acceptez surtout aucune autre émulsion qui n'est pas fabriquée par le procédé de Scott et qui n'a pas la même réputation d'efficacité. Prix: 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les Pharmaciens. MM. Scott & Bowne, Ltd., Chisasso (Tessin), envoient gratis échantillon contre 50 cent. en timbres-poste.

4) Feuilleton de la Feuille d'avis du Valais

Les mystères de Royan

Dans le lointain, on découvrait quelques lumières, et on pouvait entendre le bruit de quelques voix, arrivant comme un faible écho.

Soudain, un homme barra le chemin aux trois aventuriers.

— L'ardeur et la patience sont nécessaires, pour avancer dans le chemin de la fortune, dit Plantaud.

L'homme s'inclina et souleva une portière.

Un spectacle curieux s'offrit à la vue. Les trois voyageurs nocturnes se trouvaient sur le seuil d'une vaste salle, de forme carrée, éclairée par une vingtaine de lampes, dont la lumière faisait éblouir les stalactites qui en en tapissaient les parois.

Autour de cette salle, vingt ou vingt-cinq personnes étaient assises, dans des sièges de pierre.

A l'extrémité, un siège plus élevé que les autres paraissait attendre le président de cette singulière assemblée.

Il y avait, parmi ces personnes réunies dans un but commun, des fonctionnaires occupant des emplois honorables dans la société.

A côté de chaque siège était un masque de velours noir.

Plantaud se dirigea lentement vers la place affectée au président, tandis que ceux qui l'ac-

compagnaient allaient occuper deux chaises de pierre restées vides dans le cercle.

Le capitaine prit alors une petite planchette de bois et commença cet appel bizarre: — Matou!

— Présent répondit une voix.

— L'Enflammé, Faucon, Vautour, Corsican Ténébreux, Aspic, Flamboyant, Ecorcheur Sans-Souci.

— Présent!

— Paris, Vermillon, Sans-Pitié, Remorqueur l'Eborgné, Sans-Remords, poursuivit Plantaud, allons, je vois que toute la famille est réunie, et que nous allons nous occuper de nos petites affaires.

A ce moment, l'homme de garde dans le couloir apparut.

— Avance, le Squelette, fit le capitaine, tous nos frères sont réunis.

Le Squelette, un nom qui allait bien sur la charpente osseuse et démembrée du nouveau venu, ne se fit pas répéter l'invitation, et vint prendre sa place à côté de Corsican.

— Et maintenant, mes amis, continua Plantaud, écoutez-moi bien.

Un silence religieux se fit: — Lorsque, il y a dix ans, poursuivit le capitaine, je découvris les gigantesques souterrains creusés sous les rocs de Saint-Georges, et qui vont aboutir au-dessous de ma propre maison, je compris l'immense parti qu'un esprit intelligent pouvait tirer de cette disposition de la nature.

Je dépensai quelques sommes à l'arrangement de ce lieu et je cherchais, un peu partout, des hommes déterminés, capables d'exposer leur existence pour acquérir la fortune.

Le mot de l'évangile eut raison une fois de plus, mes amis. Je trappai, et l'on m'ouvrit. J'appelai et vous me répondîtes! Dans quel milieu vous trouviez-vous? Vous le savez comme moi! Un grand nombre d'entre vous était plongé dans la plus affreuse des misères; quelques-uns avaient été rejetés du sein d'une société marâtre! Je vous donna la richesse et je fis de vous des hommes nouveaux.

Mon pouvoir, assez étendu, vous fit obtenir des emplois capables de nous aider dans nos mystérieuses opérations.

— C'est vrai, dirent quelques voix.

A quels travaux multiples nous livrâmes-nous dans les premières années de notre réunion? Vous rappelez-vous cette émission colossale de pièces de 20 fr., à l'effigie de celui qui remplissait le monde à cette époque, et qui meurt, aujourd'hui, sur le rocher de Sainte-Hélène!

Cinq millions de francs furent notre loi, mais nous dûmes bientôt abandonner ce genre de travail, aussi productif que dangereux. Sages autant qu'habiles, nous nous livrâmes, dès lors, à des opérations, que l'état de guerre permanent que nous subissions, parut largement favoriser.

Les tabacs, les cafés, les rhums les sucres furent reçus secrètement par nous, dans les énormes magasins que Dieu nous livrait: Une partie de la douane nous appartenait! Hélas! de tous nos frères attachés à cette prévoyante administration, Corsican et quelques amis nous sont seulement restés.

Les autres sont morts et avec le secret qui les liait à nous.

Vous rappelez-vous nos grands arrivages à cette époque. Le Flamboyant a-t-il oublié le

fin volier qui, sous son chargement de bois, dérobaît son ventre bourré de tabac.

— Je n'ai rien oublié, murmura le Flamboyant, un homme rouge comme la crête d'un coq et sec comme une allumette, c'était le bon temps!

— Et la sage mesure prise par nous pour l'écoulement de nos produits? Nos voliers faisant d'habiles stations chez nos correspondants de Pauillac, de Blaye, de Bordeaux et réalisant des bénéfices énormes, toujours partagés avec une scrupuleuse fidélité.

— Oui, oui, dirent les aventuriers c'est une justice à vous rendre, capitaine, vous n'avez jamais prélevé de somme plus importante que le dernier d'entre nous.

— Il me eût été facile de m'attribuer plusieurs parts, reprit Plantaud, je ne l'ai pas voulu, d'ailleurs, nos bénéfices individuels étaient de nature à satisfaire les plus larges appétits.

— Sans doute, dit Corsican.

— Et maintenant, mes amis, nous devons marcher plus résolu encore vers notre but, c'est-à-dire vers la fortune.

— Nous sommes riches, devenons millionnaires! Et artons les obstacles qui se dressent devant nous. Et que sont-ils, ces obstacles d'aujourd'hui, devant ceux que nous avons vaincus autrefois?

— Approchez, Corsican.

Un homme de petite taille, marqué par la petite vérole, obéit.

— L'Enflammé! appela le capitaine.

— Présent! dit un personnage au teint bilieux et la voix creuse.

— Avez-vous gagné à notre cause Garnier le pêcheur, demanda Plantaud.

— Cet homme-là ne se rendra pas, répondit l'Enflammé. Il a repoussé nos offres avec mépris.

— Et demain, ajouta Corsican, il doit aller faire sa déposition chez le Receveur de Bragnes.

— C'est très fâcheux, s'écria le capitaine. Comment! ce misérable pêcheur a refusé!

— Cet homme, reprit Corsican, a été établi sur la falaise Saint-Georges, par l'autorité supérieure, le Receveur a dû obéir!

Plantaud secoua la tête.

— Dans quinze jours, nous avons l'arrivée du « Morador », qui porte dans ses flancs pour sept ou huit millions de produits de l'Inde. Il faut absolument que cet homme soit à nous.

— Impossible!

— Ou qu'il disparaisse! s'écria le capitaine avec énergie.

— Ceci me paraît plus facile, répliqua Corsican, et ce soir j'avais une envie démesurée de te jeter par dessus les rochers.

— Vous auriez eu tort, Corsican, dit Plantaud, vous savez que ces condamnations capitales sont décidées à la majorité des voix.

— En effet.

— Mes amis, reprit le capitaine, je crois que le soin de notre sûreté exige la mort de cet homme.

— C'est notre avis! s'écrièrent tous les associés.

— C'est bien, je donnerai des ordres en conséquence. Et maintenant, Messieurs, l'heure est venue de nous séparer. Vous, Corsican, vous ferez en sorte que le receveur des douanes donne satisfaction à Garnier, il faut lui promettre de donner à sa réclamation la suite qu'elle comporte.

GRATIS

Cultivateurs!! Amateurs!!

Demandez tous le „GUIDE DU CULTIVATEUR“ publication agricole et horticole du plus haut intérêt. Vous y trouverez à part le très important calendrier des Semis, une foule de renseignements très utiles et la liste des nouveautés d'une valeur nettement reconnue par la culture comparative.

Demandez tous „Guide du Cultivateur“ Case Bourg de Four 3594 Genève

Cet intéressant Journal est envoyé GRATIS et FRANCO.



ŒUFS A COUVER

Poules Leghorn, la douzaine fr. 3
Canes Rouen, Aylesbury » fr. 3
Dindes » fr. 5
Oies de Toulouse » fr. 6
S'adresser: E. Gessler, Sion.



Satisfaction parfaite et permanente vous procureront nos

Vélos-touristes spéciaux

Modèle 1911

Livraison par comptes et au comptant avec garantie.

Wurker & Deuber

Schweizer Automatenwerke
ZURICH I, Unt. Mühlesteig.

VINS

Les Vins des Châteaux Romains (Velletri) Blancs et Rouges sont les meilleurs vu que l'appréciation est générale.

VINS: Chianti — Piémont — Asti mousseux Spécialités de la maison

A. ROSSA, Vins en gros, MARTIGNY (Valais)

HUG & Cie.

BALE, Rue Franche 70 a recommandent leur grand choix d'instruments de musique tels que;

Zither

d'accord que l'on peut apprendre en 1 heure à Fr. 14.—; 18.—; 22.—; 28.—

Mandolines; Zither de concert depuis Frs. 13.— et Frs. 20.—

Violons

depuis Fr. 8.—. Excellents harmonicas à bouche et à main.

Tous les instruments à vents, gramophone orchestrons.

Pianos et Harmoniums

Ateliers de réparations. Catalogue gratis. Exécution consciencieuse et réelle.

Poux de tête

sont radicalement détruits en une nuit par un seul lavage de tête de ma préparation Pousna; la bouteille 1 fr. — Discretion absolue.

B. Baier, coiffeur, Uzwil 41, St.Gall.

Etiquettes de vin

en tous genres

En vente à l'Imprimerie GESSLER

SALON DE COIFFURE

SION — Rue de Conthey — SION

JOSEPH ERNÉ

rappelle à ses honorables clients, qu'un choix toujours plus grand en peignes, brosses, démêloirs, parures, épingles à cheveux dernier modèle chichis, guirlaudes, nattes, branches savonneries, lotions de cheveux, sont à leur disposition.

GOUDRON BURNAND

Produit suisse, remède naturel extrait du meilleur pin de Norvège, 30 ANS DE SUCCES, contre CATARRHES TOUX BRONCHITES 1. fr. 50 dans toutes les pharmacies

F. Pittet & C^{ie}

HORTICULTEURS

marchands-grainiers Lausanne

Graines potagères, fourragères et de fleurs de 1^{re} qualité

Envoi du catalogue général franco sur demande.

Maison contrôlée

La jupe-pantalon

Comment discerner — s'est demandé à propos de la jupe-culotte le grave journal qu'est le « Temps » — la note juste, dans cette mesure assourdissante, qui monte du banc où déjeunent les midinettes aux salons des plus nobles faubourgs? Nous avons fait, auprès de personnalités tout à fait autorisées en matière de modes, une enquête qui nous permet d'apporter au débat quelques précisions intéressantes.

« D'abord, nous confie un maître de la couture, laissez-moi vous dire que « jupe-culotte » constitue une appellation mal choisie. La culotte ne descend pas plus bas que le genou, et nos jupes vont, pour le moins, à la cheville. Le mot convenable, technique, doit donc être « jupe-pantalon ». Il faudrait même dire « jupe-pantalonnée », si nous avions le droit de faire un néologisme. Détail sans importance, pensez-vous? Quelle erreur! Ces deux mots de jupe et culotte, maladroitement réunis par des gens sans lettres et sans psychologie, ont précisément déterminé une atmosphère d'hostilité contre un perfectionnement incontestable de la toilette féminine. Jupe-culotte, c'est péjoratif! Une jupe correcte ne doit pas évoquer l'idée de culotte, c'est-à-dire d'un vêtement trop léger et trop court.

» Etudions maintenant la jupe-pantalon. A quelles conditions doit répondre cette robe spéciale? Elle doit pouvoir se fabriquer en n'importe quels accessoires de toilette, être prati-

que et décente en n'importe quel cas. Elle doit faciliter la liberté des mouvements et réaliser un plus grand progrès de l'hygiène. Or, je n'hésite pas à vous l'avouer; ce que nous avons créé jusqu'à présent, ce n'est pas encore ça: On a lancé trop tôt des modèles insuffisants, trop semblables aux pantalons bouffants des dames orientales, mais nous cherchons, monsieur, nous cherchons!... Napoléon lui-même n'a pas improvisé toutes ses victoires!

Notre enquête nous amène ensuite dans un grand magasin du centre, le seul où des spécimens de la récente création soient exposés. Quatre ou cinq mannequins de cire, revêtus des différents types de jupes-pantalons, sont entourés par un nombreux public de clientes, qui discutent avec une ardeur incroyable. Jamais tableau célèbre au salon n'a suscité une aussi vive curiosité. C'est au point que pour mieux se rendre compte de la « coupe », de la « façon » de mille détails de fabrication, certaines visiteuses se mettent résolument à genoux sur le tapis.

— Eh bien, votre impression?

Elles ne répondent pas tout de suite; elles examinent ce qu'elles voient les intéressent au suprême degré.

— C'est donc mieux qu'on ne pensait?

— Mon Dieu, peut-être.

Une dame regarde un costume taillé exposé à l'écart, et dit à sa voisine:

— Toutes les jupes-culottes ne vaudront jamais ce petit trotteur classique! Est-il joli, ce petit trotteur!

Le vendeur, aux écoutes, riposte:

— Mais, Madame, c'est une jupe-pantalon! Voyez-vous même!

Et soulevant la robe, il montra les deux jambes du pantalon mystérieux à la dame déconcertée, qui se rattrapa par un mot exquis:

— Quelle horreur! s'écrie-t-elle.

Mais elle rit; elle est désarmée. Elle se familiarise avec le monstre qu'elle avait pris pour un trotteur classique. Et... puisque cela ressemble tout à fait... au point qu'elle s'y est trompée... tout bas, elle demande le prix.

Une couturière en renom, qui a lancé sa part de modèles, explique quelles raisons ont amené d'après elle, la création logique de la jupe-pantalon:

On croit que nous obéissons à des caprices, dans la mode. Pas du tout! Les sports dont la nécessité des costumes commodes, solides. Nous les avons créés. Ils auraient pu être laids; grâce à la « ligne », ils ne le sont pas. Pour garder la ligne, on a fait la robe entravée; pour se libérer de l'entrave, les clientes nous demandèrent la jupe-pantalon, sans dessous compliqués et malsains. Sans doute, les linons, les dentelles, les soies des jupons ont pour eux le prestige de toute une littérature, et la jupe-pantalon a contre elle les préjugés de la foule. Mais faites donc juger le différend par des hygiénistes, et vous verrez!

Notre interlocutrice ajoute:

» Ah! les messieurs ne veulent pas! Que d'arguments, si on leur ramenait les crinolines! Ils prétendent que la jupe-pantalon ne nous va guère? Eh bien, et eux! Dirait-on pas que tous les hommes portent le pantalon avec grâce...

Voilà le plaidoyer « pour ». Il va sans dire que le plaidoyer « contre » n'est pas moins fécond en arguments. L'un des plus inattendus que l'on nous ait formulés, c'est que la jupe-culotte ne réussira pas, parce qu'elle n'avantage point également toutes femmes. Les marges, sveltes et fines, et celles qui sont pourvues d'un aimable enbonpoint seront, nous dit-on, toujours en désaccord au sujet de la mode nouvelle.

Ce n'est pas sûr. En 1718, deux dames de la cour, gênées par une obésité excessive, se firent faire des dessous de jupe sur le modèle des cages à pouffes. Ce fut d'abord pour elles un vêtement de chambre. Un beau jour, elles sortirent avec ces jupes gigantesques dans le jardin des Tuileries. Deux cents personnes les entourèrent bientôt, et mortes de peur, les deux promeneuses se hâtèrent de regagner l'Orangerie. On les avait, à la vérité copieusement brocardées. Mais qu'arriva-t-il? Huit jours après, la mode des paniers était lancée dans Paris et devait faire fureur pendant de longues années.

Le sort de la jupe-pantalon reste donc incertain. La seule chose que l'on sache vraiment, et sur laquelle toutes les femmes paraissent être du même avis, c'est qu'un pareil costume sera difficilement populaire, car il nécessite, sous peine d'être grotesque, une perfection de coupe absolue. La jupe-pantalon doit être rangée au nombre de ces choses qui ne supportent point la médiocrité, telles que la poésie lyrique ou la coquette aux confitures.

— Bien, Capitaine.

— Ténébreux recevra mes instructions et vous les communiquera. Allez, mes amis!

Au lieu de prendre la route suivie par Plantaud, qui se dirigea tranquillement à travers l'escouade mystérieuse vers la cave de son logis, les membres de cette association scélérate firent rouler sur lui-même le siège du président, et découvrirent un passage dans lequel ils s'engagèrent en silence.

Le passage aboutissait au milieu des roches de Saint-Georges, dans une excavation habitée, aujourd'hui encore, par un cénobite, qui vit de la charité des bonnes âmes du pays.

VII

La brave population roynnaise ne s'était donc pas trompée sur Plantaud. Cet homme était un profond misérable, ne reculant devant rien pour assouvir ses instincts pervers.

Anita, sans connaître toutes les opérations ténébreuses auxquelles se livrait le chef de bande, connaissait dans tous ses détails les replis du souterrain, et n'ignorait pas la responsabilité effroyable qui pesait sur celui qui était son père.

Anita avait un secret.

Un secret qu'elle cachait profondément et que nul pas même son père, n'avait pu pénétrer.

Elle aimait Garnier.

Oui, Garnier le pêcheur ou le douanier, ce jeune homme noble et fier, bouillant et courageux, ce fils du peuple au front élevé au regard pénétrant, à la physionomie mâle et douce à la fois elle l'aimait.

Le pêcheur n'avait certainement pu deviner cet amour. Il détestait les Plantaud par ins-

tinct et les évitait soigneusement.

Cette aversion datait de loin.

Un jour, devant la maison du capitaine s'était accroupi un de ces pauvres colporteurs, qui vont de ville en ville, essayant de gagner leur pain.

Celui qui était tombé devant le logis des Plantaud paraissait âgé; des cheveux blancs s'échappaient de la casquette de loutre dont sa tête était recouverte.

Il était déguenillé. Ses pieds sortaient ensanglantés de ses chaussures ouvertes.

Il faisait croire ce jour-là et la bise faisait trembler la blouse de toile du malheureux.

Il se hasarda à frapper un coup timide à la porte de la maison.

Anita se plaça à la fenêtre, regarda le tableau et ne dit rien.

La porte s'ouvrit et le capitaine apparut brusquement.

— Que voulez-vous, demanda-t-il.

— Un abri pour cette nuit, supplia le colporteur.

Sans répondre, Plantaud eut un ricanement ironique et referma lestement la porte.

Anita reterma de même sa fenêtre, qu'elle n'avait ouverte d'ailleurs que pour regarder Garnier le pêcheur, arrêté à quelques pas de la maison.

Ce dernier s'approcha alors du pauvre diable, lui offrit l'appui de son bras et le conduisit chez sa mère.

Le colporteur avait continué sa route le lendemain, en bénissant ses généreux bienfaiteurs.

A partir de ce moment, toutes les fois que Garnier apercevait les Plantaud, le père ou la fille, quelquefois les deux ensemble il voy-

ait de nouveau la porte et la fenêtre de leur maison se refermer devant le pauvre, et une sainte colère grondait en son âme.

Voilà pourquoi il méprisait ces deux êtres dont il évitait le contact.

Et maintenant que le lecteur n'ignore pas qu'Anita aime Garnier, il comprendra pourquoi Léonard était entré au service des Plantaud.

Si ce noir, auquel s'intéresse Garnier, peut habiter sous mon toit, avait pensé la jeune fille, le pêcheur le visitera peut-être et l'occasion de lui déclarer mon amour s'offrira alors à moi.

Le capitaine avait donc obéi à Anita en s'attachant Léonard.

C'était comme on le voit, une habile personne que cette créature aux yeux célestes.

Lorsque vers quatre heures du matin le capitaine de retour de son excursion souterraine, s'apprêtait à se mettre au lit, deux petits coups furent frappés à sa porte.

Par habitude, Plantaud se saisit d'un pistolet et l'arma.

Un petit rire sec et moqueur l'arrêta au milieu de son opération.

— C'est Anita, s'écria-t-il, en s'empressant de tirer les triples verrous; entre, ma fille, et explique-moi le motif de ta singulière visite.

Anita s'élança d'un bon vers son père et l'embrassa tendrement.

— Là là, petite folle! reprit Plantaud, qui ne s'attendrissait pas facilement, bien qu'il fût pénétré de la vérité de ses caresses; là, là, nous avons fait un mauvais rêve!

— Je ne me suis pas couchée, répondit Anita.

— Et le motif, s'il te plaît?

— J'étais inquiète, mon père, il me semblait qu'un danger quelconque te menaçait.

— Voilà une courageuse fille! Ne suis-je pas habitée, Anita, à ces voyages souterrains et mes compagnons ne me sent-ils pas deviner?

— Sans doute, mais la pensée qu'un traitre pourrait se glisser parmi eux ne vous est-elle jamais venue?

— Jamais. Ces hommes me doivent leur fortune.

— L'humanité est ingrate.

— C'est très vrai, mais aux termes de nos statuts, celui d'entre nous qui trahirait, serait tué sans mis immédiatement à mort.

— C'est égal, reprit Anita toute songeuse, je ne sais ce qui me trouble et m'agite, mais si j'en crois mes pressentiments, quelque chose de fâcheux pour vos intérêts s'est accompli cette nuit.

— Ah! mais c'est pardieu fort exact, s'écria le capitaine et ses pressentiments n'ont pas tout à fait menti. Tu n'ignores pas que nous devons faire des offres à Garnier, afin qu'il achète son silence.

— Eh bien? fit la jeune fille toute palpitante.

— Eh bien, ces offres ont été faites et rejetées.

— Comment! Garnier le pêcheur?..

— Garnier le pêcheur est un imbécile, dit Plantaud; il a refusé les cent mille francs qui lui étaient destinés.

— Je savais bien que quelque chose vous menaçait, mon père.

— Oh! tranquille-toi, le pêcheur n'aura pas le temps d'accomplir ses menaces.

— Il a été condamné?

Mois de février

Monthey — Etat-civil

NAISSANCES

Pellaux Lina, de Félicien, de Vollèges. Vuillard Henriette Mathilde Louise, de Marius, de Monthey. Gilliez François Octave, de François, de St-Léonard. Perraudin Denis Pierre Mée de Maurice, de Bagnes. Rouiller Célestine Adeline, d'Adrien, de Troistorrens. Caillet-Buis Marie Virginie, d'Eugène, de Val d'Iliez. Anker Ernest Georges, de César, de Ins (Berne). Contat Blanche Marie Céline, d'Eugène, de Monthey. Udriot Yvonne Simone, de Paul, de Monthey. Raboud Oscar Louis, de Alfred, de Monthey. Cuaz Stéphane Marie, de François, Italie. Schwörster Jules Adrien Robert, d'Emile, Allemagne.

DECES

Fosserat Maximin Félix, de Fabien, 10 ans de Troistorrens. Planché Jean-Joseph, 91 ans de Monthey. Daniel César, 52 ans, Italie. Brailard Alexandre, 84 ans, de St-Martin (Fribourg). Borgeaud Oscar, 57 ans, de Collombey-Muraz. Battoli Ida, de Jean, 12 ans, Italie. Andrichen Yoianne Perrine d'Ernest, 4 ans Italie.

MARIAGES

Rossier Adolphe, de Troistorrens, et Barlaty Hélène, d'Hubert, de Monthey. Niggli Séverin, de Muhlebach (Conches) et Voluz Isabelle, de Orsières. Emonet Maurice, de Sembranchon et Carraud Agnès, de Troistorrens. Garbon Alfred, Italie, et Rey-Mermet Innocente, de Val d'Iliez. Schwörer Rupert Allemagne et Fehr Barbara, de Widman (St-Gall). Plaschy Eustache dit Nestor, tailleur de pierre, de Varone (Valais) et Ranzoni Joséphine, Italie.

— A mort? fit sourdement le capitaine; ceux-là seuls qui dorment dans la tombe me parlent pas.

Anita frissonna.

— Tu as froid, petite, reprit Plantaud va dormir, je vais en faire autant, et demain les affaires sérieuses.

Comment le sauver, murmurait-elle, je ne veux pourtant pas le laisser mourir ainsi, puisque je l'aime! Périssse ma fortune, périssse mon père, mais il faut que Garnier vive!

Tout à coup, Anita poussa un petit cri de joie, et frappa son front d'ivoire d'une de ses mains de fée.

D'abord ceci, dit-elle, le reste viendra plus tard. Elle s'assit devant une petite table de velin et écrivit les lignes suivantes, en déguisant avec soin son écriture:

« Une condamnation pèse sur votre tête. On vous conjure d'être prudent; la personne qui vous écrit veut essayer de préserver votre vie; elle ne vous demande que la discrétion; peut-être connaîtrez-vous dans quelque temps le mobile auquel elle obéit aujourd'hui. Méfiez-vous des fautes de Saint-Georges! »

Ce billet écrit, Anita éteignit sa lumière, entrouvrit les degrés de l'échelle qui aboutissait à la chambre de Léonard.

Le jeune noir dormait d'un sommeil profond et calme.

(à suivre)